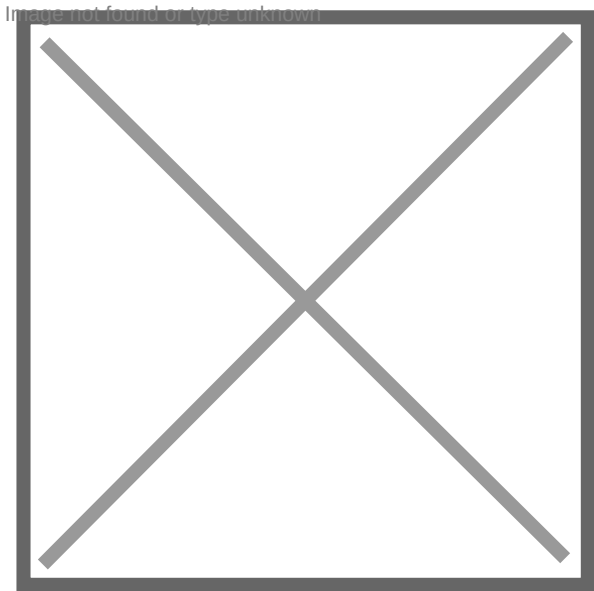




Regroupement familial pour un jeune major

Par **salah_foot18**, le **03/09/2011 à 14:42**

Bonjour,

Je suis un jeune de nationalité algérienne. Toute ma famille (parents, frères, soeur) habite en France, en situation régulière (regroupement familial).

A la date de dépôt de la demande du regroupement familial, j'avais un cycle d'études engagé au pays d'origine qu'il était préférable d'achever avant de venir en France.

Ma question est : est ce que j'ai le droit à ce regroupement familial partiel ?
ou bien qu'est-ce que je dois faire pour aller vivre avec ma famille ?

merci.